

Fort Beauséjour (Nouveau-Brunswick)  
**Abri à pique-nique : pavillon**  
Lieu historique national du Fort-Beauséjour

Le pavillon situé dans le lieu historique national du Fort-Beauséjour a été construit en 1927. La structure sert d'abri à pique-nique. Patrimoine canadien en est le gardien. Voir le rapport 96-73 du BEEFP.

### **Raisons de la désignation**

Le pavillon a été désigné édifice reconnu en raison de son importance environnementale et architecturale et de ses associations historiques.

Le bâtiment est niché sur un terrain légèrement vallonné, le long de la côte dont l'horizon s'étend à perte de vue. Son apparence de chalet et son emplacement avec d'autres installations de soutien créent un groupe de bâtiments pittoresques à côté des ruines d'un fort. Le pavillon est bien connu puisqu'il fait partie d'un complexe de bâtiments fréquemment utilisés par les visiteurs.

Le bâtiment simple et symétrique, avec sa charpente légère et sa conception en bois d'oeuvre équarri, présente un caractère domestique. Le principal élément est le vaste intérieur ouvert avec la charpente du toit en bois apparente. Les matériaux naturels, parement en bois, poteaux apparents en bois d'oeuvre équarri et cheminée en moellons, conviennent au cadre et s'inscrivent dans le style traditionnel simple caractéristique des autres installations de soutien sur l'emplacement.

La construction de l'installation de soutien est associée aux efforts de la Direction des parcs nationaux visant à évoquer une image rustique particulière vaguement liée au passé historique propre à certains lieux.

### **Éléments caractéristiques**

La valeur patrimoniale du pavillon réside dans sa forme et ses proportions, les détails et les matériaux de sa construction, sa disposition et ses matériaux intérieurs originaux et ses rapports avec l'emplacement.

Le pavillon est une structure simple à toit en croupe, de forme rectangulaire d'un étage, avec une cheminée massive en pierres des champs, l'ensemble présentant un groupement et un profil simples. Les façades élémentaires et symétriques ainsi que le profil et les détails du bâtiment témoignent d'une échelle et d'une conception

---

Fort Beauséjour (Nouveau-Brunswick)  
**Abri à pique-nique : pavillon**  
Lieu historique national du Fort-Beauséjour

domestiques. La superficie au sol, le profil du toit et la forme de base devraient être conservés.

Le caractère domestique modeste du bâtiment découle de l'échelle et des proportions ainsi que de l'utilisation prédominante du bois avec des détails simples. Le parement en bois horizontal installé entre les poteaux, les larges garnitures de porte, de coin et de fenêtre, l'entablement et la sous-face en bois représentent des éléments caractéristiques de la conception qui devraient être respectés. Un programme d'entretien régulier préserverait l'apparence des finitions en bois et la cheminée en pierre.

Le toit actuel en bardeaux d'asphalte constitue une intrusion moderne. Il faudrait effectuer des recherches pour déterminer les matériaux et la couleur du toit original afin de choisir des éléments semblables quand viendra le temps de remplacer la toiture.

Les fenêtres à guillotine comportent de grands panneaux de vitre d'apparence moderne. Le vitrage des portes, grands carreaux divisés par des meneaux, semble récent. Au moment de remplacer les fenêtres, il faudrait choisir les nouveaux modèles en fonction de la conception originale illustrée par des documents ou des photographies anciennes. Au moment de remplacer le vitrage de la porte, des recherches devront être effectuées pour déterminer la construction originale.

Le volume intérieur ouvert constitue un important élément fonctionnel qui devrait être préservé. Les éléments et les finitions qui subsistent de l'intérieur original (comme les chevrons et le platelage du toit apparents, le foyer en pierre, le manteau en pierre avec la date gravée, le fronton en bois et le revêtement de sol en béton, et les finitions des murs intérieurs en planches avec couvre-joints) devraient être protégés et conservés.

L'accès au site et la superficie au sol du bâtiment n'ont pas changé depuis la construction du bâtiment et devraient être respectés. Le terrain dégagé gazonné devrait être conservé.

Pour plus d'information, voir le *Code pratique du BEEFP*.

*Traduction*

---